

QUESTION DE M. GUY OSTERRIETH 08/04/2020

Je viens de prendre connaissance avec effarement, par votre mail ci-dessous, que la Compagnie du Zoute ne compte pas verser de dividende cette année.

Serait-il possible de recevoir d'autres justificatifs, chiffrés s'entend, de cette prise de position du Conseil d'Administration; que le prétexte d'une situation (il est vrai) particulière due au Corona virus.

Avoir une idée du bilan provisoire par exemple.

Où passerait alors le bénéfice de l'année ?

J'en profite également pour vous signaler que le lien "www.compagniezoute.eu" repris dans la convocation ne fonctionne pas mais devrait être ".be" à la fin sans doute ?

VRAAG VAN GRAAF A. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM 09/04/2020

Hoogst waarschijnlijk zal niemand mogen komen rekening houdend met de sanitaire lockdown. Waarom zou de datum van de GAV niet verlaat kunnen worden ?

Ik heb geen procuratieformulier gekregen en ook geen jaarverslag.

MOTIVATION DU COMTE A. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM abstention 3 points 18/04/2020

Tu constateras que je m'abstiens sur 3 points:

- Les tantièmes : j'aurais apprécié que les administrateurs fassent preuve de solidarité avec les actionnaires en cette période de crise sanitaire et économique. Pourquoi demande un effort important aux uns et maintenir les tantièmes inchangés pour les autres ?
- La nomination FreeBE bv représenté par Madame Sophie Malarmé : aucun CV n'étant joint à la proposition, je suis incapable de porter un jugement sur ses compétences et sa valeur ajoutée pour l'entreprise.
- La nomination de Brix and Co bv représenté par Patricia Laureys : pour la même raison.

QUESTION DE M. FRANCIS DE HONDT 09/04/2020

Cela ne me semble pas une bonne idée de tenir l'AG en avril alors que les mesures de confinement sont toujours d'application.

Cela ne me paraît pas une bonne idée non plus de supprimer le dividende.

Le rapport annuel ne m'est pas encore parvenu.

Il est en tout cas indispensable d'adresser une note aux actionnaires explicitant les raisons de cette proposition.

En effet, si l'AG est maintenue le 22 il me faudra adresser une procuration et pour pouvoir voter en connaissance de cause il est nécessaire d'être informé.

Le président du C.A. n'a-t-il pas annoncé qu'il pratiquerait une politique de maison de verre.

QUESTIONS DE M. FRANCIS DE HONDT 15/04/2020

Nous sommes le 15/04 et je n'ai toujours pas reçu le rapport annuel.

De plus la situation actuelle est de nature à perturber de manière plus ou moins importante les activités de la société pour l'exercice en cours.

Une note de synthèse sur l'impact en question aurait également dû parvenir aux actionnaires pour les éclairer. Invoqué l'AR du 9 avril pour maintenir la date de l'AG n'est pas faire preuve de transparence. Celle-ci nous avait été promise par le président lors de son élection.

L'AR n'impose nullement de maintenir les AG à leur date habituelle. Bien au contraire un délai de plusieurs mois à dater de la sortie du confinement est donné aux sociétés pour tenir leur AGO postposée.

Question : Pour quelle raison le CA a-t-il de décider de maintenir la date de l'AG et d'utiliser une procédure déshumanisée pour recueillir les votes des actionnaires sans leur permettre de s'exprimer autrement que par courriel.

Question : Le conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende aux actionnaires. Pour quelle raison ne propose-t-il pas de supprimer ou à tout le moins réduire les tantièmes des administrateurs?

Question : Comment fonctionne la société en cette période de confinement. Elle exerce ces activités dans trois pays qui ont chacun adoptés des mesures différentes face à la crise. Quelles sont les mesures concrètes qui ont été prises au niveau gestion du personnel, trésorerie à court et moyen terme. Quel sera l'impact de la crise sur les divers chantiers en cours et le programme des ventes ?.

Question : Le C.A. pourrait-il envisager après le déconfinement la tenue d'une AGE ou d'un get together afin de faire le point sur la reprise des activités ?

Je reste dans l'attente du rapport annuel et d'informations complémentaires. Je vous adresserai dans le délai très court que vous nous imposez d'autres questions éventuelles ainsi qu'une procuration.

QUESTION DE M. FRANCIS DE HONDT 18/04/2020

Voici une question supplémentaire :

Il est précisé dans le rapport l'allongement important des délais nécessaires pour obtenir chaque permis d'environnement – il est fait mention d'une durée de 10 ans pour voir aboutir un projet.

Cette situation influence les intérêts intercalaires, augmente les possibilités de faillite d'un co-promoteur et oblige l'engagement de personnel supplémentaire.

Devant ces constatations y a-t-il un intérêt pour les actionnaires de voir la société de se lancer dans le développement de nouvelles activités (bureaux, kots, surfaces commerciales) alors qu'elle peine déjà à rémunérer le capital.

Je vous adresse en annexe ma procuration/bulletin de vote. Mes votes découlent de mes questions.

Il est tout à fait anormal que les réponses aux questions des actionnaires ne leur parviennent qu'après qu'ils aient dû envoyer procuration et bulletin de vote.

QUESTIONS DE M. PATRICE DE HEMPTINNE 19/04/2020

Le 7 avril dernier, vous écriviez dans le rapport annuel 2019 que "l'épidémie du virus COVID-19 au début de 2020 [...] pourraient avoir une incidence sur notre performance financière de 2020 et sur l'évaluation de certains actifs et passifs."

Pourriez-vous expliquer:



- (i) vos estimation quant à l'incidence de cette pandémie sur les activités de la société en 2020 (comment le business plan 2025 en est-il affecté?), et
- (ii) quelles mesures de réductions de couts sont envisagés.